

Article paru dans le magazine SOLUXIONS du 30.06.2010

Source : SOLUXIONS / 30/06/2010 / p.57

PHILIPPE TAILLEUR – RENE BELTJENS - MANFRED SCHNEIDER

Le nouveau plan comptable... une opportunité pour introduire la notion de pilotage

Formation de plus de 200 employés avec la mise en place de support interne, préparation d'un guide d'utilisation et impression d'un plan comptable en anglais. Mais aussi conversion de toutes les sociétés clientes sous BOB 50 au nouveau plan comptable, soit 1.400. Objectif: achever la migration pour septembre...

«*Du pur Change Management*», résume Manfred Schneider, Client Services Director, Alter Domus. Spécialisé dans la gestion et l'administration des sociétés, Alter Domus (375 collaborateurs) a beaucoup investi pour informer, puis former. «*Ce nouveau plan comptable a exigé un énorme travail d'harmonisation afin d'éviter les interprétations éventuelles*, complète René Beltjens, Managing Director, Alter Domus. *Il a donc fallu établir une guidance interne, tout en continuant à respecter le plan comptable que la plupart des maison-mères de nos clients imposent...*»

Toutes les entreprises ne sont évidemment pas logées à la même enseigne. Si Sage BeLux compte d'autres organisations comme KPMG, Deloitte ou PricewaterhouseCoopers comme «major clients» à Luxembourg, l'éditeur est aussi présent dans de nombreuses petites fiduciaires, sans compter les PME. Au total, plus de 3.000 licences BOB 50. De là, la nécessité d'organiser des événements, comme le 1er juin au Sofitel Kirchberg, pour informer les clients. Plus de 150 entreprises ont répondu à l'invitation.

«*Migrer aura un coût. Nous avons beaucoup travaillé pour le réduire*, assure Philippe Tailleur, CEO de Sage Belux. *Moins de 1.000 EUR!*» Au cœur du processus de migration, le BOB-luxconverter, un outil de conversion simple et rapide qui propose de compléter une table de conversion pré-remplie et de l'appliquer automatiquement au nouveau plan comptable.

Une opportunité pour l'éditeur? Philippe Tailleur s'en défend. «*L'idée est moins de vendre un outil que permettre aux PME d'accéder à une solution à jour et de profiter pleinement de ses innovations en termes de pilotage.*»

Sage préfère avancer les atouts de BOB 50 -ciblé pour les organisations de moins de 50 collaborateurs. Et de rappeler quelques références, dont Editus, la Bourse de Luxembourg ou le Domaine Thermal de Mondorf.



Un projet aux nombreuses ramifications

A partir du 1er exercice débutant après le 31 décembre 2010, les entreprises auront pour obligation d'appliquer le nouveau Plan Comptable Normalisé.

Concrètement, que cela signifie-t-il? Rappelons d'abord que le Luxembourg n'a jamais imposé ni plan comptable, ni schémas de comptabilisation des opérations. Historiquement, une société d'origine française utilisait un plan comptable français; une société d'origine américaine un plan comptable américain. Et cetera. Idem pour les schémas de comptabilisation.

L'introduction du plan comptable normalisé a pour objectif de fournir aux administrations -via la procédure de dépôt des

comptes annuels- une transposition de la comptabilité sous un format unique: le fameux plan comptable normalisé.

Le règlement grand-ducal s'inscrit dans une démarche de simplification administrative. Les documents, comptes annuels et soldes des comptes repris au plan comptable normalisé, déposés au Registre de commerce et des sociétés, seront transmis par celui-ci au Statec.

A terme, ce règlement grand-ducal participera également à un projet plus vaste de création d'une Centrale des Bilans. D'autres textes législatifs et réglementaires viendront compléter le dispositif.

dans de nombreuses fiduciaires. Dès lors, pour être prêtes dans les temps, ces dernières doivent prendre la problématique à bras le corps. Chez Fideos, par exemple, le plan comptable utilisé jusqu'alors comprend plus ou moins 300 comptes. Dans le nouveau plan comptable, on peut en trouver quelque 1.200. «Pour chaque compte dans une comptabilité existante, il faut trouver celui qui lui correspond dans le PCN», explique **Carmen Ionescu**, responsable du pôle Comptabilité chez Fideos. *De l'un à l'autre, les appellations ou numéros de compte ne sont pas les mêmes. Pour un seul compte 'ancien', il peut y en avoir plusieurs dans le nouveau PCN. A l'inverse, plusieurs comptes peuvent être regroupés dans un seul au niveau du nouveau plan.*»

Chez Fideos, comme chez Alter Domus, des équipes ont dû être mobilisées pour que tout puisse se dérouler sans désagrément. «Nous avons environ 1.500 clients qui tournent sous le logiciel Bob. C'est un travail fastidieux», précise **René Beltjens**, managing director d'Alter Domus. *Il a d'abord fallu analyser ce PCN, en comprendre la logique. Nous n'avons reçu aucun avis de la Commission des Normes Comptables. Or, beaucoup de comptes peuvent prêter à interprétation.*»

PRÉSERVER L'HISTORIQUE

Si le contenu et la teneur du PCN ont effectivement été déterminés par le législateur, il faudra encore du temps pour harmoniser et uniformiser les pratiques. Le processus de normalisation, on le constate, n'en est pas encore à son étape ultime. Chez Fideos, de même, on déplore que le PCN n'ait pas été accompagné d'un guide d'utilisation. Un manque que **PricewaterhouseCoopers Luxembourg**, en collaboration avec le Statec, a en partie comblé, avec la publication, aux éditions Kluwer, d'un ouvrage de 135 pages en trois langues: *Le Plan Comptable Normalisé, un outil au service du Luxembourg*. Un choix trilingue motivé par une étude menée par le Statec en 2006 auprès de 250 entreprises montrant, à l'époque, que plus de 20% des entreprises utilisaient une autre langue que le français pour déposer leurs comptes annuels.

Au-delà de la compréhension, c'est la migration effective des comptes actuellement utilisés vers ceux du nouveau PCN qui peut s'avérer compliquée. «Nous avons envisagé deux possibilités», poursuit Johan Montfort (Fideos), chargé de pré-

parer la migration. *La première était de clôturer les comptabilités des entreprises au 31 décembre 2010 et d'en recommencer de nouvelles pour 2011, sur base du nouveau plan comptable. Mais, en faisant cela, nous aurions perdu l'historique de la comptabilité de l'entreprise, pourtant primordial pour bien piloter celle-ci. Dès lors, nous avons pris l'option de faire migrer les anciens comptes vers les nouveaux déterminés par le PCN.*»

L'opération, toutefois, est technique. Et les logiciels comptables ne permettent pas toujours une migration aisée. C'est à ce niveau que la tâche est sans doute la plus ardue. «L'objectif est de pouvoir automatiser une partie de la migration. Cela demande une bonne préparation au préalable. Mais elle est nécessaire pour éviter les erreurs et limiter les opérations manuelles que devront, d'une manière ou d'une autre, réaliser les comptables au niveau de chaque dossier», commente M. Montfort.

On comprendra que c'est surtout au sein des fiduciaires que les changements vont devoir être opérés. Les entreprises clientes ne devraient pas trop les ressentir. Les seules différences, en effet, se verront dans la présentation des comptes.

De manière générale, assure-t-on chez Alter Domus, les entreprises sont compréhensives. «Nous avons mis un plan de communication en place», explique Manfred Schneider. *Les employés en contact avec nos clients se sont engagés à en discuter avec eux. Le tout pour les rassurer, en démystifiant l'approche, et leur assurer que l'historique de leur compte sera préservé. Ils comprennent que, de toute manière, c'est une obligation légale.*» D'ailleurs, dans la plupart des cas, la comptabilité sous l'ancienne forme pourra toujours accompagner, si le client le désire, les comptes présentés dans le PCN.

Pour les fiduciaires, cette migration a un coût significatif. «Cela représente plusieurs centaines de milliers d'euros», annonce René Beltjens. *Mais ce coût, parce que nous nous y sommes bien préparés, est limité.*» Chez Fideos, on précise que les coûts engendrés, pour peu que la migration soit bien opérée, pourront rapidement être considérés comme des investissements judicieux. Sage, de son côté, lance une invitation aux acteurs de la Place: celle d'appréhender le défi de la migration comme une opportunité pour améliorer ses outils de traitements comptables. L'un dans l'autre, donc, tout le monde devrait s'y retrouver. ●

Information DÈS 2009

Selon Anne-Sophie Theissen (Chambre de Commerce), les professionnels du chiffre sont bien conscients des enjeux et sensibilisés au nouveau plan comptable normalisé. «Nous avons, de notre côté, transmis ce PCN en français en annexe du magazine Markur de septembre 2009. D'autres institutions, depuis lors, en ont sorti des versions en anglais et en allemand.»

Qu'en est-il cependant des entreprises qui prennent en charge leur propre comptabilité? «La plupart, on a pu le constater, sont au courant. De là à dire qu'elles sont prêtes, c'est autre chose. Ce PCN est en effet éminemment technique. Nous ne prévoyons cependant pas de campagne de sensibilisation à proprement parler. Les obligations de chacun en la matière à partir de 2011 feront sans doute l'objet d'un rappel d'ici quelques semaines dans une de nos publications.»

Au niveau de la Chambre des Métiers, il n'y a pas davantage de campagnes de sensibilisation prévues. Philippe Tailleux, CEO de Sage, éditeur de logiciel de comptabilité, met en garde. «Au sein des entreprises, il y a toujours des aventuriers, des gens peu préoccupés par la gestion. Plus tard ils s'y prendront, plus dur ce sera. Ils peuvent très bien commencer l'année 2011 sans tenir compte de ce PCN. Mais, d'une manière ou d'une autre, début 2012, toutes les entreprises devront déposer des comptes annuels établis à partir de ce PCN.» ● S. L.